

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**SYNDICAT MIXTE OUVERT PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR TRES HAUT DEBIT**

**Procès-Verbal de la Délibération n° 2018-013**

<b>Comité syndical du :</b> <b>11 avril 2018</b>	<b>Convoqué le :</b> <b>03 avril 2018</b>
<b>Transmis en Préfecture des Bouches du Rhône le :</b> <b>12 avril 2018</b>	<b>Affiché le :</b> <b>13 avril 2018</b>

-----  
Le mercredi 11 avril 2018 à 15h00, se sont réunis au Syndicat Mixte Provence-Alpes-Côte d'Azur Très Haut Débit, sis Aix-en-Provence, tous les délégués désignés par chaque collectivité territoriale adhérente au Syndicat Mixte Ouvert Provence-Alpes-Côte d'Azur Très Haut Débit.

Délégués présents :

- Chantal EYMEOD                    disposant de 6 voix
- Françoise BRUNETEAUX        disposant de 6 voix
- Hélène RIGAL                    disposant de 6 voix
- David GEHANT                    disposant de 6 voix
- Nathalie PONCE GASSIER        disposant de 2 voix
- Gérard TENOUX                disposant de 2 voix
- Florent ARMAND                disposant de 2 voix
- Marie-Pierre CALLET            disposant de 2 voix
- Laetitia QUILICI                disposant de 2 voix
- François CAVALLIER            disposant de 2 voix

Délégués absents donnant pouvoir :

- Robert GAY disposant de 2 voix donne son pouvoir à Laëtitia QUILICI
- Arnaud MURGIA disposant de 2 voix donne son pouvoir à Gérard TENOUX
- Valérie GUARINO disposant de 2 voix donne son pouvoir à David GEHANT
- Solange BIAGGI disposant de 2 voix donne son pouvoir à Marie-Pierre CALLET
- Sophie VAGINAY-RICOURT disposant de 2 voix donne son pouvoir à Nathalie PONCE-GASSIER

Délégué absent :

- Marie RUCINSKI-BECKER        disposant de 2 voix

Le nombre d'élus délégués présents représente 36 voix sur un total de 48 voix. L'article 11 du Règlement Intérieur précise que pour délibérer valablement, les délégués du Comité syndical représentant plus de la moitié des voix à exprimer doivent être présents. Le quorum est donc atteint.

Après avoir délibéré, le Syndicat Mixte Ouvert Provence-Alpes-Côte d'Azur Très Haut Débit adopte à l'unanimité des suffrages exprimés ce qui suit.



## COMITE SYNDICAL

**Séance du 11 avril 2018 à 15h00**

**DELIBERATION N°2018-013**

**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE 2017 DU BUDGET  
ANNEXE « RIP » ET AUTORISATION DE SIGNATURE ELECTRONIQUE  
PAR MADAME LA PRESIDENTE**

Le Comité syndical,

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;*

*Vu les statuts de PACA THD ;*

*Vu le rapport 2018-013.*

**Considérant** que le compte de gestion 2017 du budget annexe « RIP » a été établi par la Paierie régionale, vu et certifié par le comptable supérieur à savoir la Direction Régionale des Finances Publiques.

### DELIBERE

**ARTICLE 1 :** Le Comité syndical approuve le compte de gestion 2017 du budget annexe « RIP » de PACA THD annexé à la présente délibération.

**ARTICLE 2 :** le Comité syndical autorise Madame la Présidente de PACA THD à le signer de manière électronique.

**Madame La Présidente de PACA THD**

**Chantal EYMELOUD**

*La Présidente du Syndicat Mixte Ouvert Provence-Alpes-Côte d'Azur Très Haut Débit certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Marseille -22-24, rue Breteuil – 13006 Marseille*